



REUNION DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU ELARGIE

28/02/2023



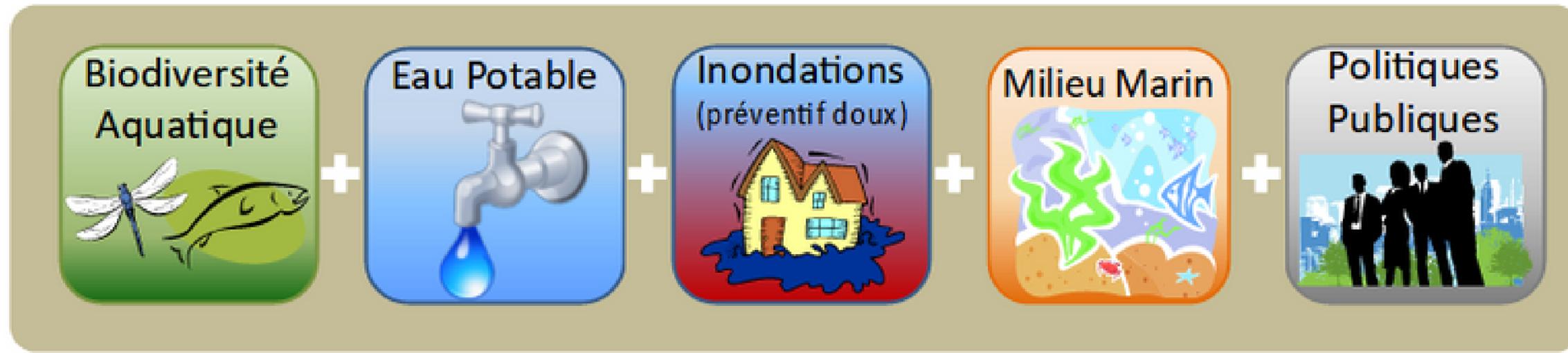
Sommaire

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et de ses enjeux
- Intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE de l'Escaut
- Atteinte des objectifs de bon état pour 2027: démarche PERISCOP
- Présentation du plan de gestion faîtier

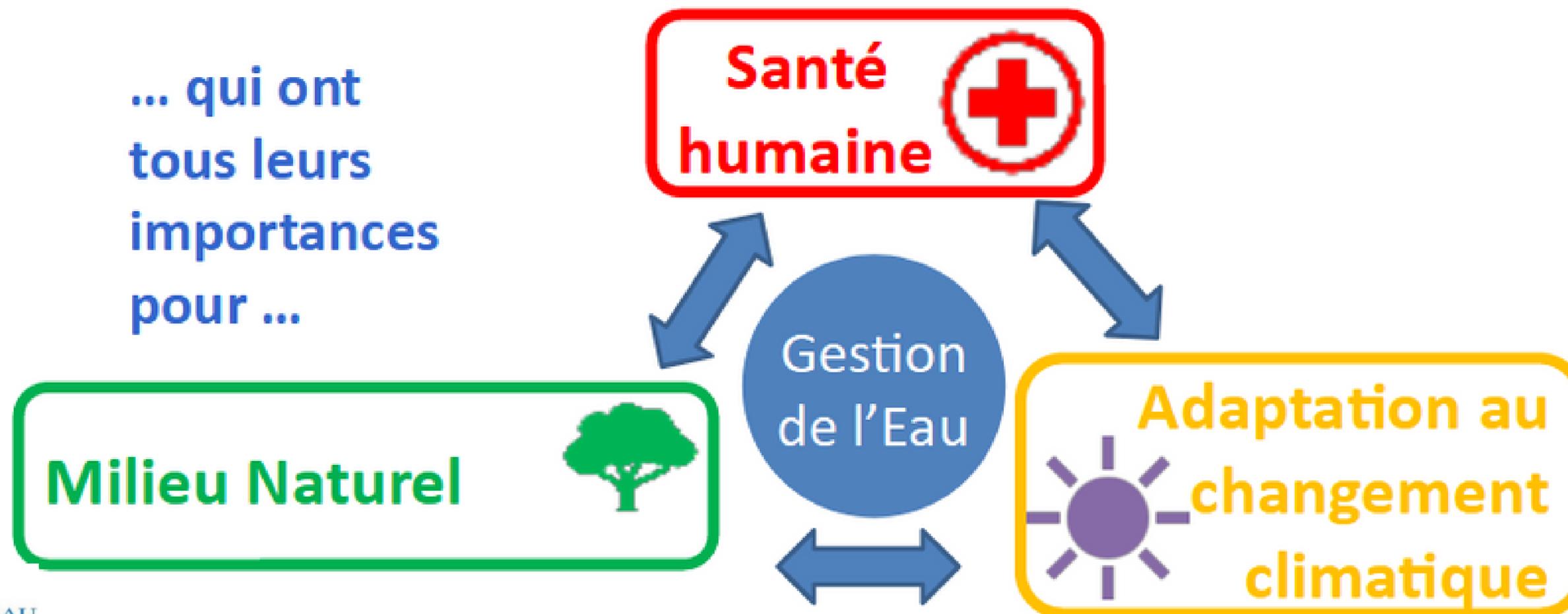
1
Présentation
du SDAGE
2022-2027
et de ses enjeux



SDAGE Artois Picardie = 5 enjeux ...



... qui ont tous leurs importances pour ...

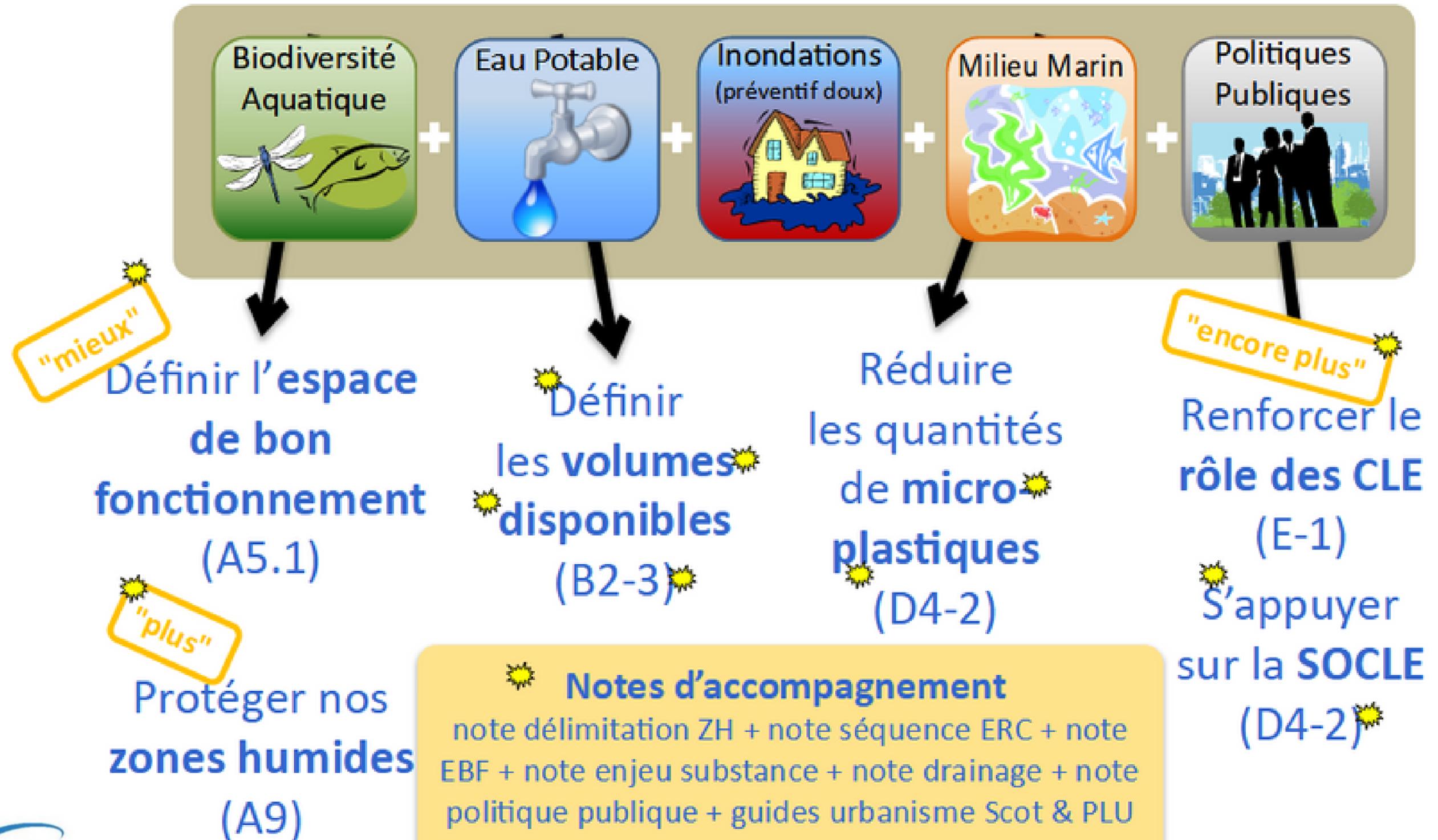


Objectifs 2027 environnementaux ambitieux

- **Non dégradation des masses d'eau**
- **50 %** masse d'eau de surface en bon état écologique d'ici **2027** :
Accélération: 3 fois plus vite
 - + 22 masses d'eau à gagner en 6 ans
- **Réduction des rejets de substance** : phyto, métaux, solvants ;
- **Zones protégées:** ERU, Eau potable, Zones Natura 2000, baignade, eaux conchylicoles
- **Captages prioritaires** (3% SAU / réduction très fortes des pollutions notamment pollutions diffuses)
- **Sobriété** (Changement climatique)
- Plan national « **Plan eau** »

Le SDAGE 2022-2027

a évolué par rapport au SDAGE 2016-2021



Enjeux et objectifs du SAGE

La Commission Locale de l'Eau a identifié **5 enjeux** pour le SAGE de l'Escaut:



Enjeu 1: Reconquérir les milieux aquatiques et humides



Enjeu 2 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations



Enjeu 3 : Améliorer la qualité des eaux



Enjeu 4 : Gestion de la ressource en eaux souterraines



Enjeu 5 : Gouvernance et communication

Enjeu 1: Reconquérir les milieux aquatiques et humides

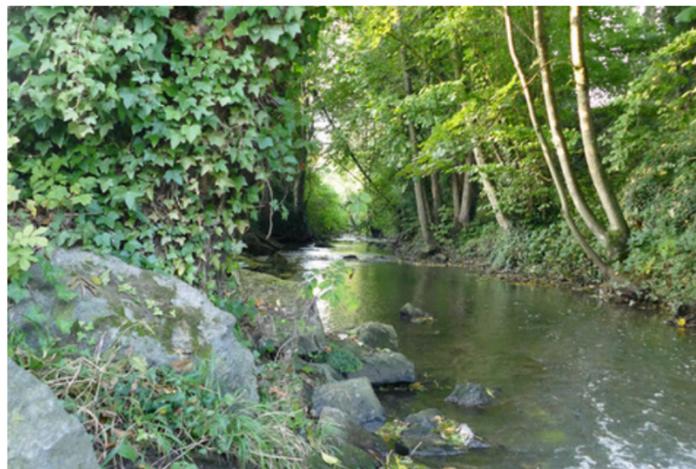
1

Objectif 1:
Préserver, restaurer
les zones humides



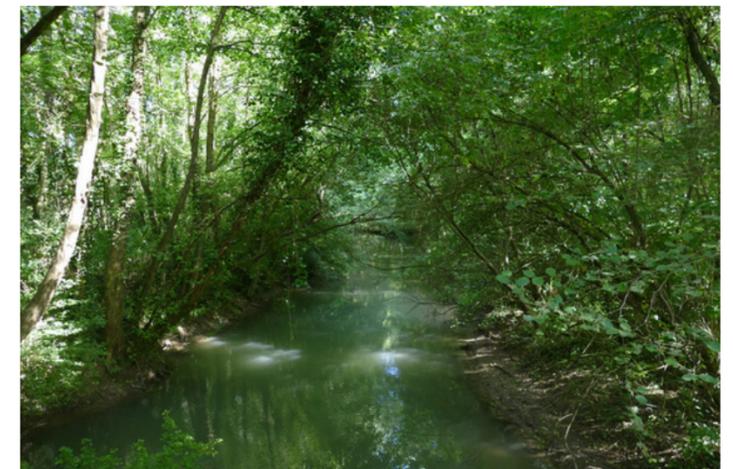
2

Objectif 2:
Préserver et restaurer
les fonctionnalités des
milieux aquatiques



3

Objectif 3:
Rétablir la continuité
écologique des cours
d'eau et des canaux ainsi
que la continuité latérale



Enjeu 2: Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations

4

Objectif 4:
Mettre en place une
gestion intégrée des
eaux pluviales



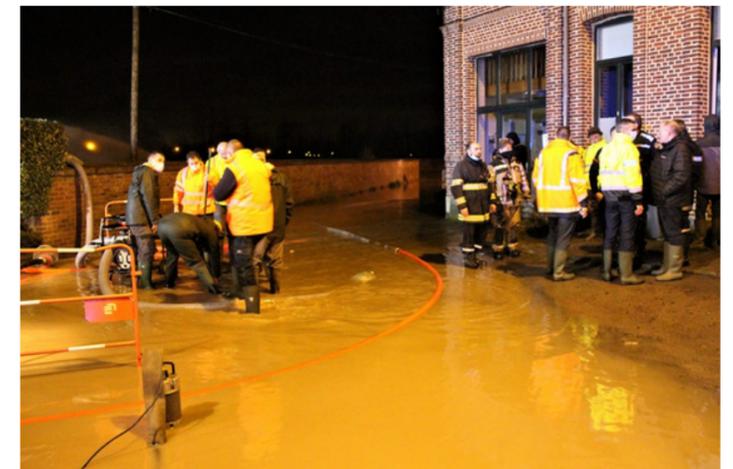
5

Objectif 5:
 limiter le ruissellement et
 l'érosion des sols hors
 zones urbaines



6

Objectif 6:
Caractériser l'aléa et réduire
la vulnérabilité des biens et
des personnes face au
risque d'inondations



Enjeu 3: Améliorer la qualité des eaux

7

Objectif 7:
 limiter l'impact de
 l'assainissement
 collectif



8

Objectif 8:
 Améliorer
 l'assainissement non
 collectif



9

Objectif 9:
 réduire la pression
 des autres usages



10

Objectif 10:
 limiter l'utilisation des
 produits phytosanitaires
 et le risque de transfert
 au milieu



Enjeu 4: Gérer la ressource en eaux souterraines

11

Objectif 11:
Améliorer la
connaissance



12

Objectif 12:
Garantir une eau
potable de qualité pour
tous



13

Objectif 13:
Réduire les pressions
quantitatives sur la
ressource



Enjeu 5: Gouvernance et communication

14

Objectif 14:
améliorer, centraliser et
partager les connaissances



15

Objectif 15:
une gouvernance adaptée
pour la mise en œuvre du
SAGE



2

Intégration de l'eau
dans les documents
d'urbanisme

Les guides SCoT et PLU(i) développés par L'Agence

Démarche :

- **2018** : élaboration des guides pour SDAGE 2016-2021;
- **Mai à juillet 2022** : MAJ pour le SDAGE 2022-2027

Objectifs :

- **Faciliter** la compréhension du SDAGE,
- **mobiliser** les acteurs de l'urbanisme autour des enjeux eau,
- **renforcer la transversalité** entre «Eau & urbanisme» dans un contexte de changement climatique

Fonctionnement des guides :

- **Boîtes à outil** : éléments composant un SCoT et PLU/PLUi, Recommandations pour préserver aires d'alimentation de captages, zones d'expansion de crues, zones humides, etc.
- Faciliter la **lisibilité** de la politique de l'eau



Guide PLU(i)



Guide SCoT



Déclinaison du SAGE de l'Escaut

Des présentations du SAGE ("à la rencontre du SAGE") ont été faites fin 2021 / début 2022 sur l'ensemble du territoire :

- principalement destinées aux élus du territoire
- présentation générale du SAGE pour prise en compte et mise en oeuvre sur le territoire

Objectif: 2 à 3 réunions de présentation en journée (à programmer) à destination des techniciens, notamment en urbanisme



3

Présentation
de la feuille de route
du SAGE

Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE : cadre réglementaire

- Le SAGE de l'Escaut a été approuvé le 13 juillet 2021. Le SDAGE Artois Picardie en avril 2022
- Les SAGE disposent de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SDAGE (L.212-3 CE) → 4 avril 2025
- Il appartient au **préfet de département** référent pour chaque SAGE de vérifier la compatibilité du SAGE avec le nouveau SDAGE et de **saisir la CLE** le cas échéant (R.212-44 CE) pour lui signifier la procédure à mettre en œuvre
- Procédure = **modification** (L.212-7 CE qui prévoit la mise en compatibilité) ou **révision** (L.212-9 CE) :
 - modification pour mise en compatibilité, révision = cas rares
 - révision préférable dès que l'on modifie le règlement et le PAGD
 - la révision ne nécessite plus d'enquête publique mais une participation par voie électronique (L.123-19 CE) tout comme la modification
 - la révision nécessite de manière systématique la réalisation d'une évaluation environnementale (R122-17-V CE) alors qu'elle n'est qu'au cas par cas pour une modification (R122-17-VI CE)

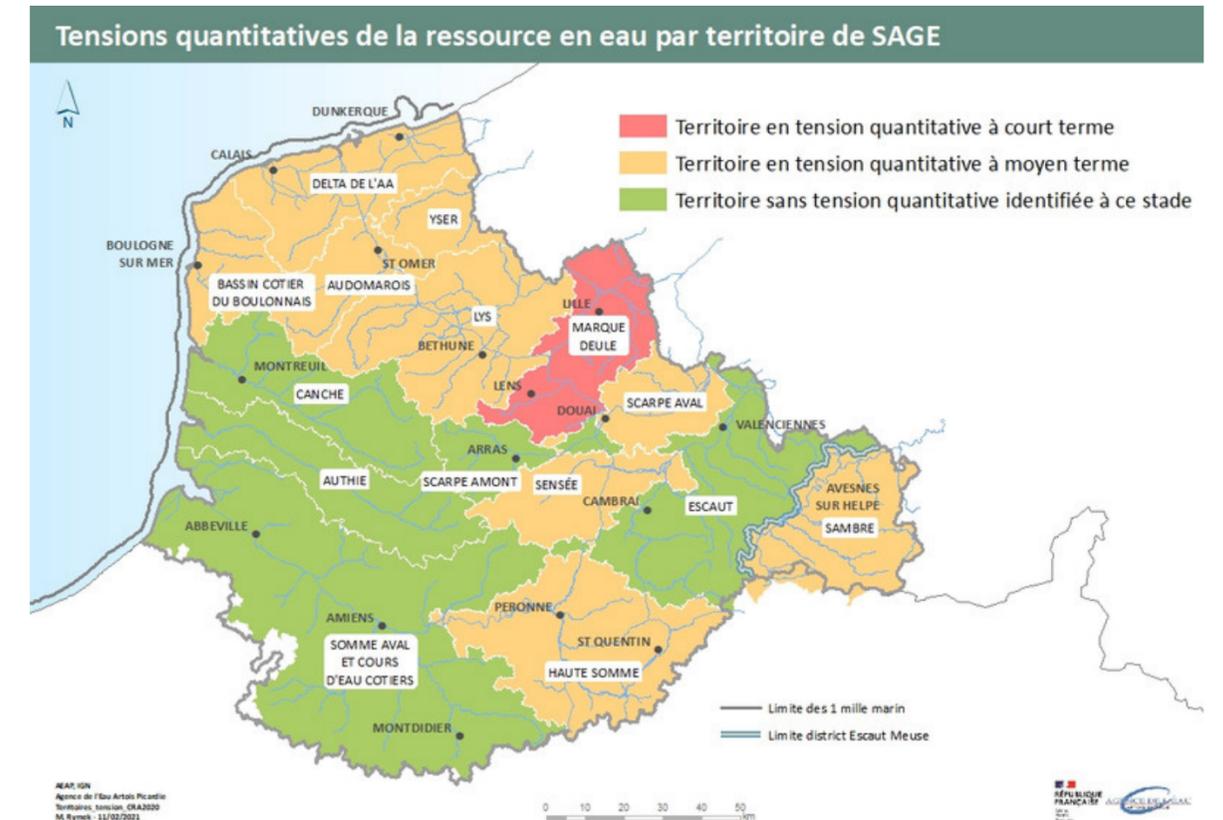
Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE

7 dispositions peuvent avoir une incidence sur les attendus du contenu des SAGE

- » **A-6.4 (plans de gestion piscicole) et B-1.2 (AAC)** : A priori le SAGE ne contrarie pas ces dispositions
- » **A-5.1 (EBF)** : SAGE définit BV prioritaires puis annexion des cartes des EBF lors de l'élaboration ou à la prochaine révision, donc disposition non génératrice d'une procédure
 - BV prioritaires à définir en 2023
- » **A-11.8 (plans pesticides)** : SDAGE : "*le SAGE prévoit des actions et un plan de suivi*". Dans le SAGE actuel, dispo 35 (industries agroalimentaires), 36 (collectivités) et 37 (particuliers et entreprises)
 - Affiner le plan d'actions pour la réduction en 2024

Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE

» **B-2.3 (définition des volumes disponibles) :**
le SDAGE demande que la démarche soit initiée avant 2027 pour certains territoires : **Escaut non concerné**

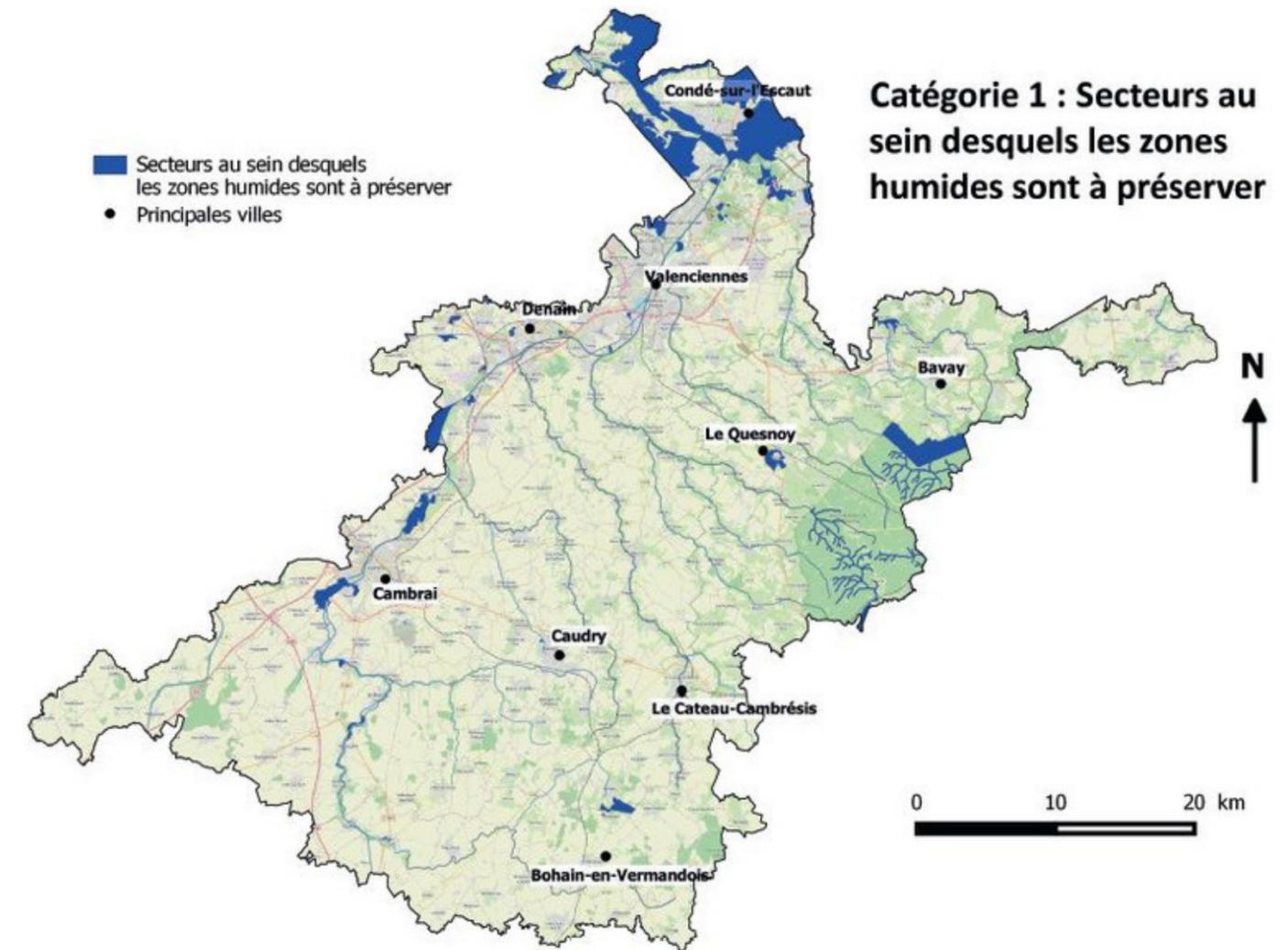


» **Orientation A-4 :** SAGE complètent les cartographies érosion des sols et ruissellement par les axes ayant un impact sur la qualité des milieux aquatiques
→ étude des axes de ruissellement lancée en 2023

Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE

» A-9.1 (identification et classification des zones humides selon 3 catégories, en fonction des fonctionnalités, et édicition d'une règle spécifique pour protéger les ZH irremplaçables) :
modification ou révision en fonction de l'ampleur des changements apportés à la classification

→ **Objectif de validation de la modification en 2025**



Dispositions ne demandant pas une mise en compatibilité

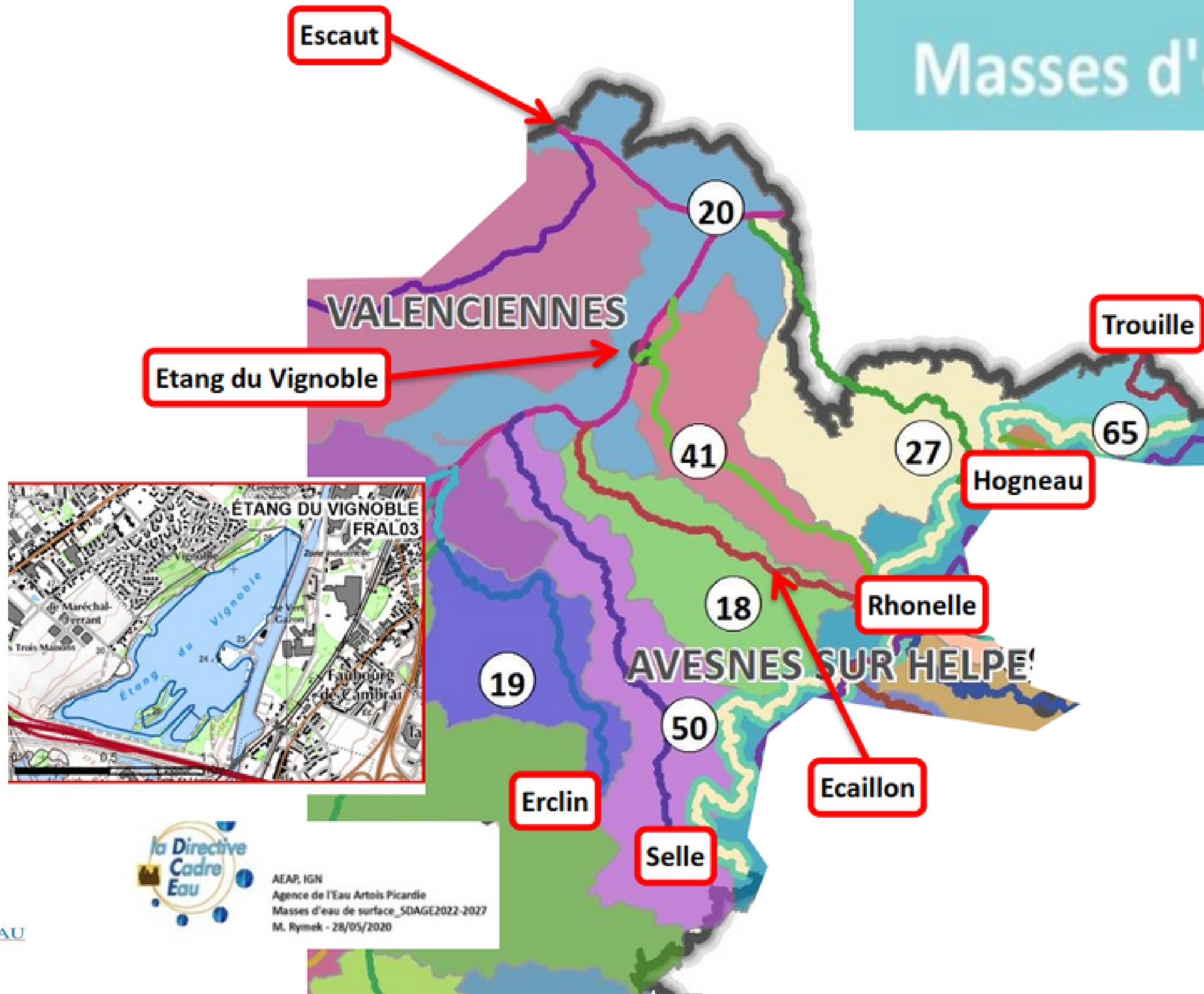
- Un certain nombre de dispositions ne concernent pas le SAGE de l'Escaut
 - ZEE (déjà réalisées),
 - drainage (pas un enjeu sur le territoire)
 - ...
- D'autres dispositions relèvent d'actions, déjà mises en place ou non, à réaliser en continu
 - Sensibiliser autour des écosystèmes aquatiques
 - Cartographier les EEE (cartographie à éditer en 2023 mais à compléter chaque année)
 - Développer une approche inter-SAGE (ACLEBE depuis 2022)
 - Associer les structures belges : le sont en CT, difficile en CLE

4

Atteinte des
objectifs du bon état
pour 2027 : présentation
de la démarche Periscop mise
en place à l'échelle de chaque
masse d'eau

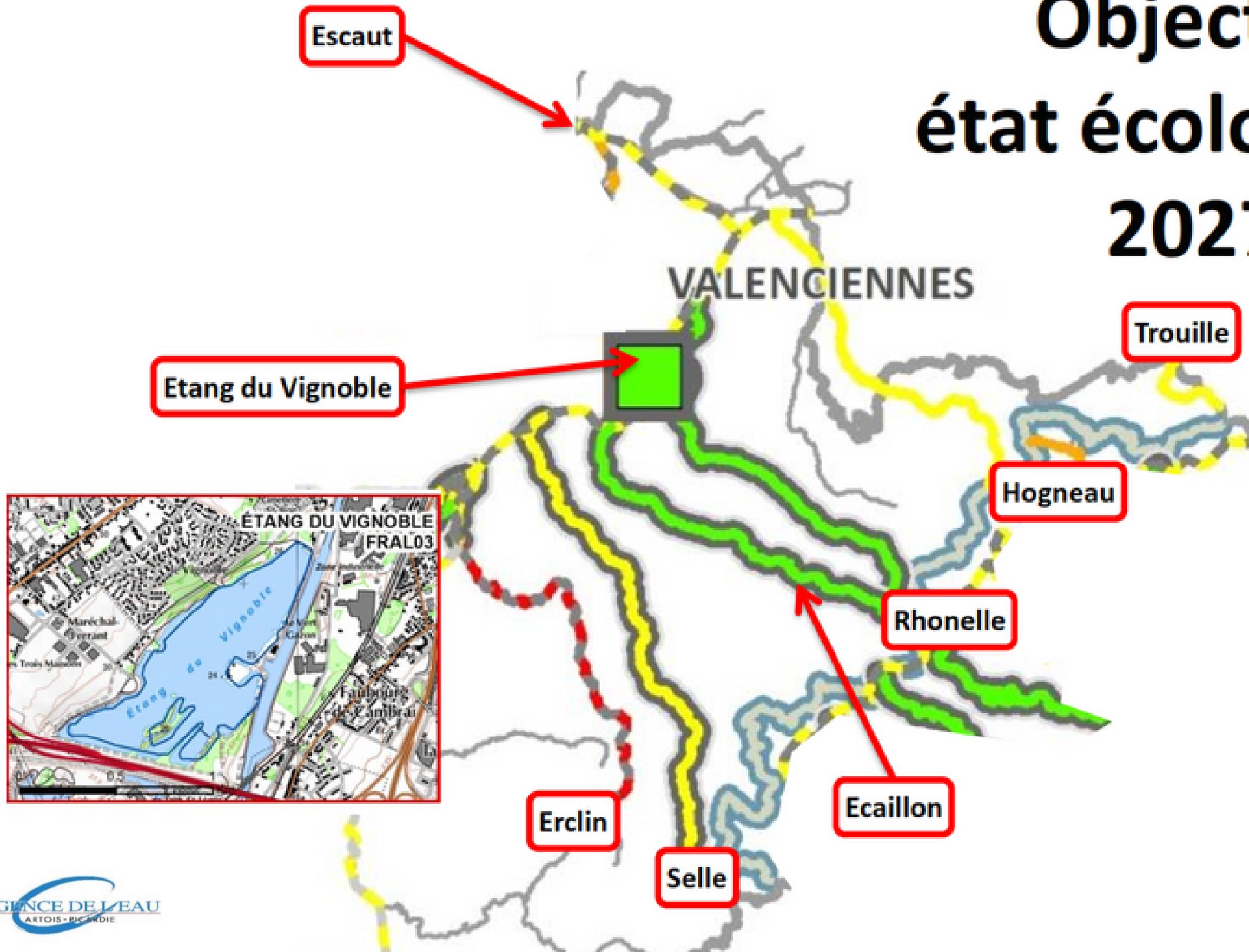
Exemple type sur le territoire
de l'Escaut

Masses d'eau



AEAP, IGN
Agence de l'Eau Artois Picardie
Masses d'eau de surface_SDAGE2022-2027
M. Rymek - 28/05/2020

Objectifs état écologique 2027



La démarche PERISCOP

= Planification et Evaluation Régulière des Interventions
par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées

- renforcer la capacité d'identifier, prioriser puis de financer les travaux (et études) pour basculer en BON ETAT
- **Coordination entre tous les acteurs, Transversalité & Brainstorming collectif** sur la meilleure stratégie à adopter pour atteindre les objectifs de 2027

La démarche PERISCOP

Comment?
Comité de masse d'eau



- SAGE
- Agence de l'Eau
- DREAL de bassin

- OFB
- DDT(M)
- Acteurs locaux
(proposés par le SAGE)

Comité de masse d'eau



Comité de masse d'eau

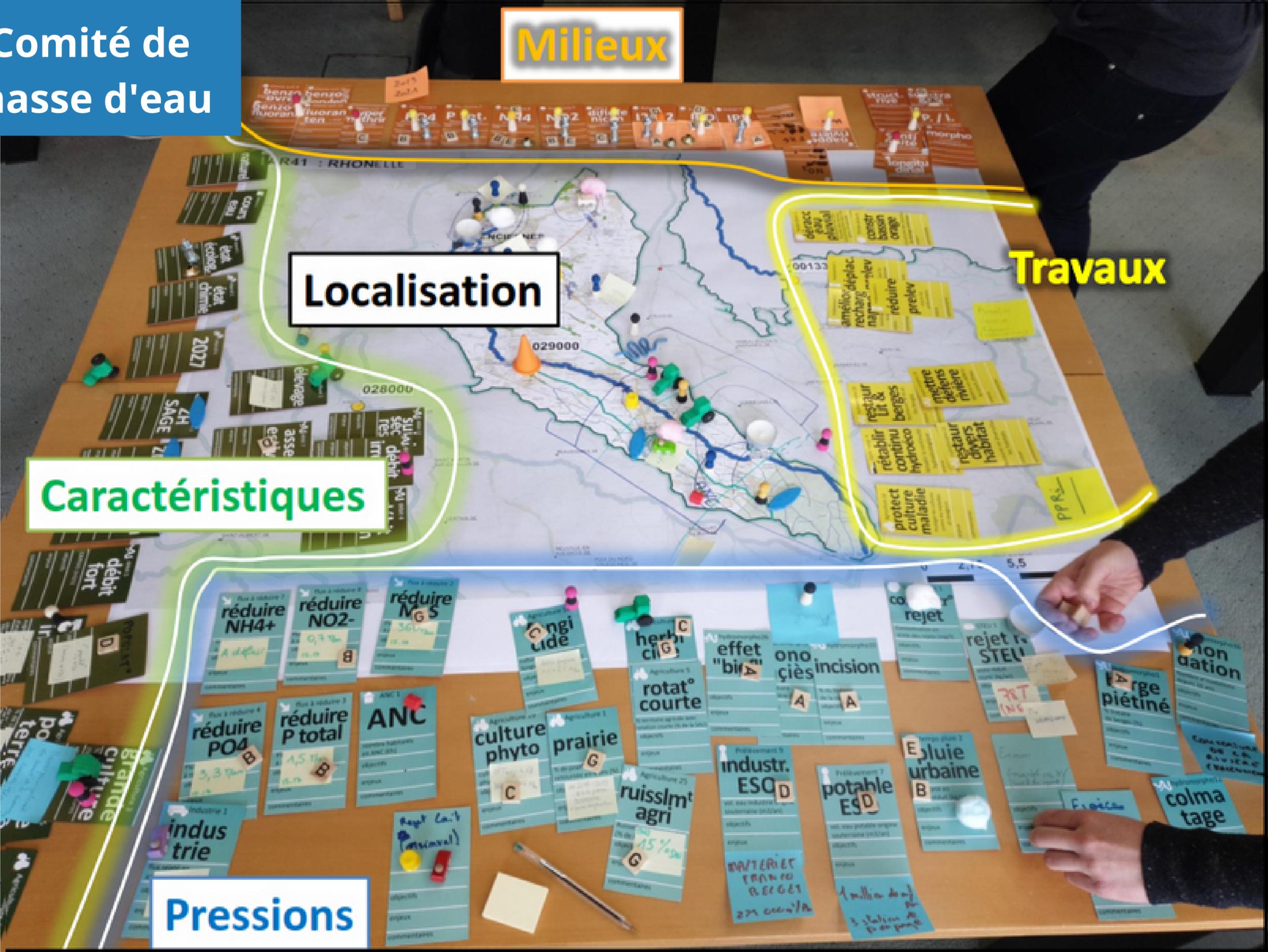
Milieux

Localisation

Travaux

Caractéristiques

Pressions



Résultat du comité masse d'eau = fiche masse d'eau

Caractéristiques

Débit des cours d'eau

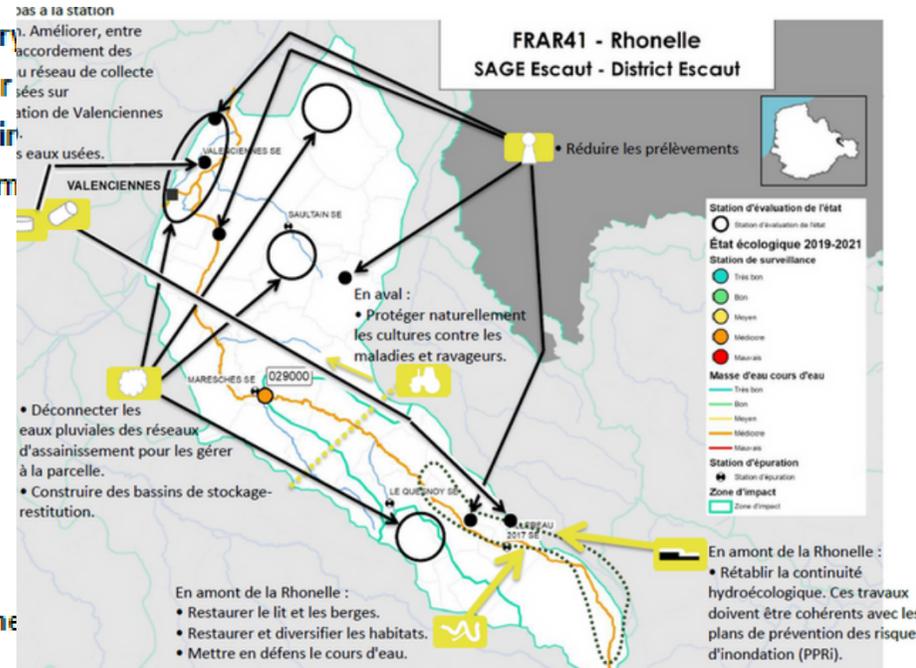
- Le débit du cours d'eau est important et fort.
- Le cours d'eau est asséché durant la période estivale.
- La masse d'eau présente en moyenne un débit régulier.
- Une station de suivi sécheresse est localisée sur la partie amont de la Rhonelle.
- La masse d'eau présente en moyenne un débit irrégulier observé sur la partie amont de la Rhonelle.



Pressions

Pression hydromorphologique

- Un effet "bief" est observé sur le cours d'eau.
- Par endroit, le faciès d'écoulement observé est monotone.
- Une partie du cours d'eau est incisée ou encaissée.
- Certaines berges du cours d'eau sont piétinées par le bétail.
- Le cours d'eau est colmaté par endroit.
- Des espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été recensées sur le territoire de la masse d'eau. Ces EEE ont été observées entre Jolimetz et Villers-Pol.
- Des inondations impactantes ont été recensées sur le territoire de la masse d'eau. La Rhonelle est couverte lorsqu'elle traverse l'agglomération de Valenciennes.



Etat ou potentiel	Méthode d'évaluation*											Paramètres déclassants	Objectifs	
	Cycle 2					Cycle 3							Restauration	Préservation
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Ecologique	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Orthophosphates	à restaurer pour 2027	
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Phosphore total	à restaurer pour 2027	
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Ammonium		-1 classe
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Nitrites	atteint en 2021	+1 classe
	-	-	-	-	-	-	■	■	■	■	■	Indice invertébrés multimétrique (1)	à restaurer pour 2027	-1 classe
	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Diatomées (2)		-1 classe
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Indice poisson (3)	à restaurer pour 2027		
-	-	-	■	-	-	■	-	-	■	-	Diflufenicanil (4)	à restaurer pour 2027		

Localisation

Milieux

Travaux

Hydromorphologie



- Restaurer le lit et les berges.
- Restaurer et diversifier les habitats.
- Mettre en défens le cours d'eau.

Résultat du comité masse d'eau = fiche masse d'eau

		Etat	écologique	hydromor- phologique	chimique	
Elément de qualité ou substance déclassant ou flux à réduire			Indice invertébrés multimétriques Diatomées	Indice poisson	Structure de substrat et du lit Continuité longitudinale Connexion aux masses d'eau souterraines	Benzo[a]pyrène Fluoranthène
Flux à réduire						
Evaluation			■	■	■	■
Objectif SDAGE →				2027		
				←		
Pressions						
	Retombées atmosphériques					
	Assainissement non collectif	Leviers pour atteindre le bon état	←			
	Regroupement de collectifs privés		←			
	Mono faciès		←			
	Colmatage		←			
	Perte d'habitat		←			
	Obstacles à l'écoulement		←			
	Collecte des eaux usées	←				
	Prélèvement agricole					
	Prélèvement pour pisciculture					
	Prélèvement pour l'eau potable					
	Grandes cultures					
	Betterave					
	Blé					
	Pomme de terre					
	Usage de fongicides agricoles					
	Usage de produits phytosanitaires					
	Ruissellement agricole					

OBJECTIF : Restaurer le bon état des masses d'eau

CONSTAT : "on ne pourra pas y arriver tout seul !"

Etablir ensemble un diagnostic des enjeux propres à chaque territoire

Partager le diagnostic pour établir un plan d'actions & la liste des travaux à réaliser

Se coordonner tous ensemble pour réaliser ces travaux et reconquérir le bon état

① Comité de masse d'eau

② Fiche masse d'eau

③ Contrat de masse d'eau

En construction & pour débat

Vers un contrat de masse d'eau?

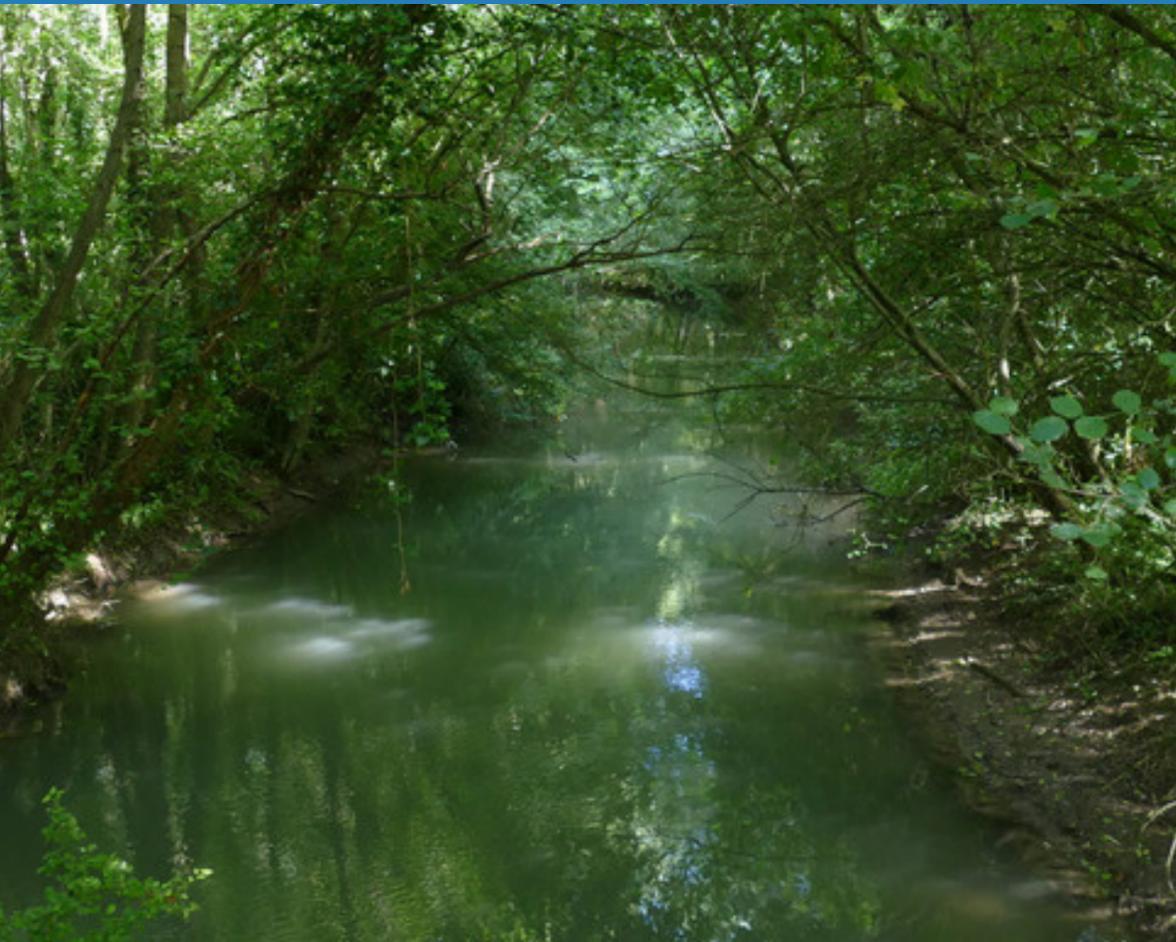
- **Outil de programmation actuel de l'Agence (= programme concerté pour l'eau) insuffisamment adapté :**
 - Mono-maîtrise d'ouvrage
 - Logique de périmètre administratif
 - Programmation financière détaillée de l'ensemble des opérations, y compris celles en lien direct avec le bon état des masses d'eau
- **Nouveau dispositif de « contrat de masse d'eau » en cours de réflexion dans le cadre du 12e programme d'intervention 2025-2030**
- **Pour passer du diagnostic aux solutions à mettre en place :**
 - Avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs concernés
 - Dans un calendrier cohérent avec les objectifs du SDAGE
 - Sur la base d'un engagement formalisé sous la forme d'un contrat
 - Sous la coordination du SAGE compétent
 - En lien avec l'Agence
- **Réflexions à mener :** rôle du SAGE, moyens à déployer, objectifs à poursuivre, articulation à trouver entre outil de planification et la programmation détaillée...



5

Présentation
du plan de
gestion faîtier

Informations diverses



» Projection du documentaire "Paysans du ciel à la Terre" le 21 mars à 20h au Quesnoy suivi d'un débat

*Paysans
du Ciel
à la Terre*

» Journée Transf'eau le 23 mai à Froyennes sur le thème de la biodiversité de l'Escaut.

TRANSF'EAU
EScaut

L'actualité du SAGE et les documents du SAGE sont à retrouver sur:



LE SITE INTERNET

<https://sage-escaut.fr/>



LA PAGE FACEBOOK

SAGE de l'Escaut





MERCI





Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut



**La coordination internationale dans le district hydrographique de l'Escaut:
*comment la partie faîtière du troisième plan de gestion directive-cadre sur l'eau a vu le jour...***

Commission Locale de l'Eau élargie

Caudry, 28 février 2023

Leon Dhaene – Secrétaire Général de la Commission Internationale de l'Escaut



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : *mission* *Parties* *responsabilités*

➤ MISSION

Une organisation intergouvernementale pour la coordination des actions conjointes et la surveillance de la *qualité et la quantité de l'eau* (eaux de surface et souterraines) en vue d'une *gestion durable et harmonisée de l'eau*, à une échelle internationale dans le district international de l'Escaut.

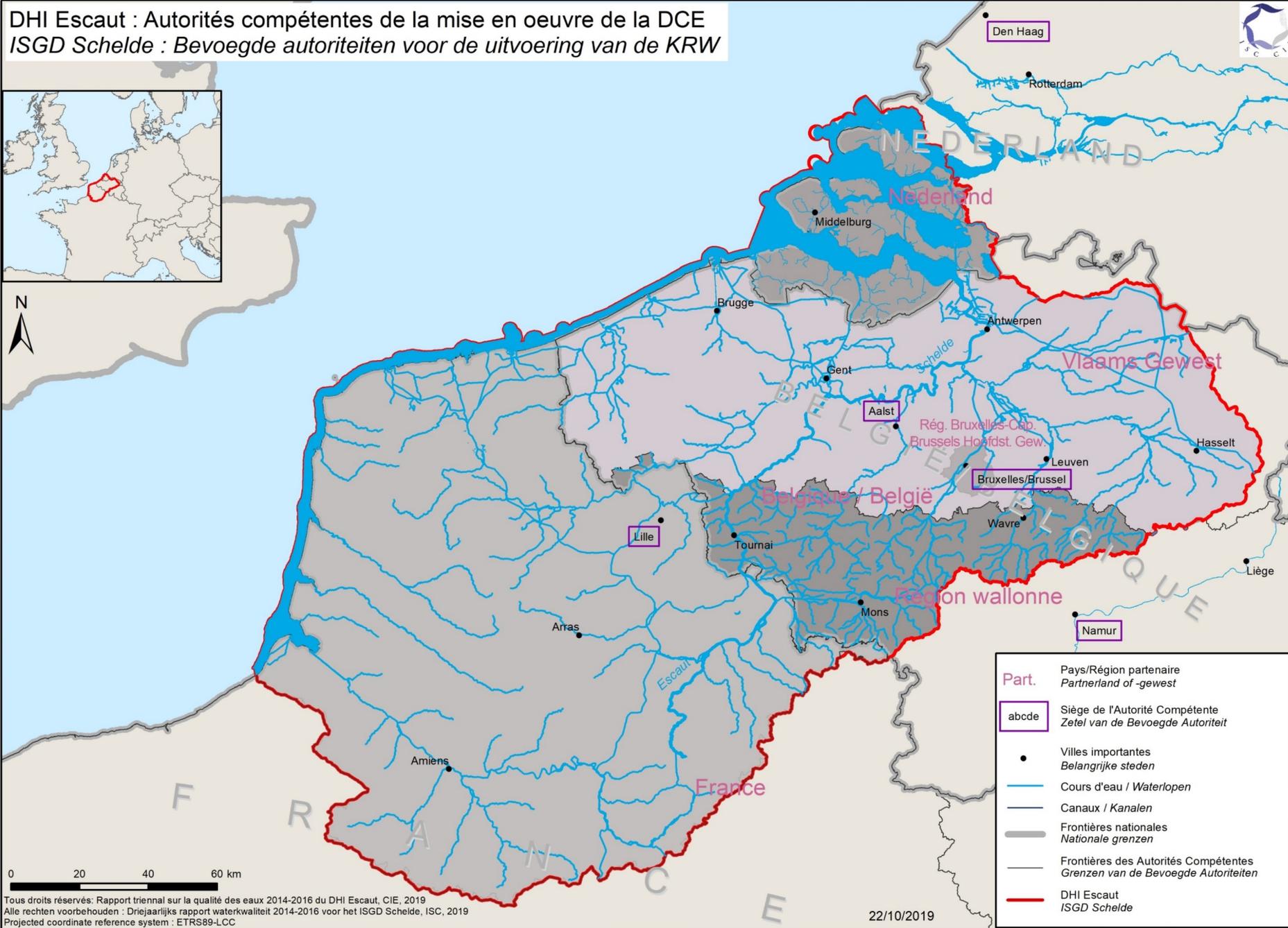
➤ PARTIES

- ▢ France
- ▢ Région Flamande
- ▢ Wallonie
- ▢ Région de Bruxelles-Capitale
- ▢ Etat belge fédéral
- ▢ Pays-Bas

➤ FORUM INTERNATIONAL POUR LA COORDINATION

- *Des directives européennes sur l'eau* dans le district de l'Escaut :
 - Directive Cadre sur l'Eau, présentant un cadre pour les actions conjointes liées à la politique de l'eau (2000/60/CE),
 - La directive UE sur les inondations, portant sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE),
- ▢ *De l'adaptation au changement climatique*, y compris les mesures visant à prévenir et à réduire les impacts des sécheresses
- ▢ *De la gestion internationale des pollutions accidentelles* de l'ensemble des masses d'eau au sein du district de l'Escaut

DHI Escaut : Autorités compétentes de la mise en oeuvre de la DCE
 ISGD Schelde : Bevoegde autoriteiten voor de uitvoering van de KRW



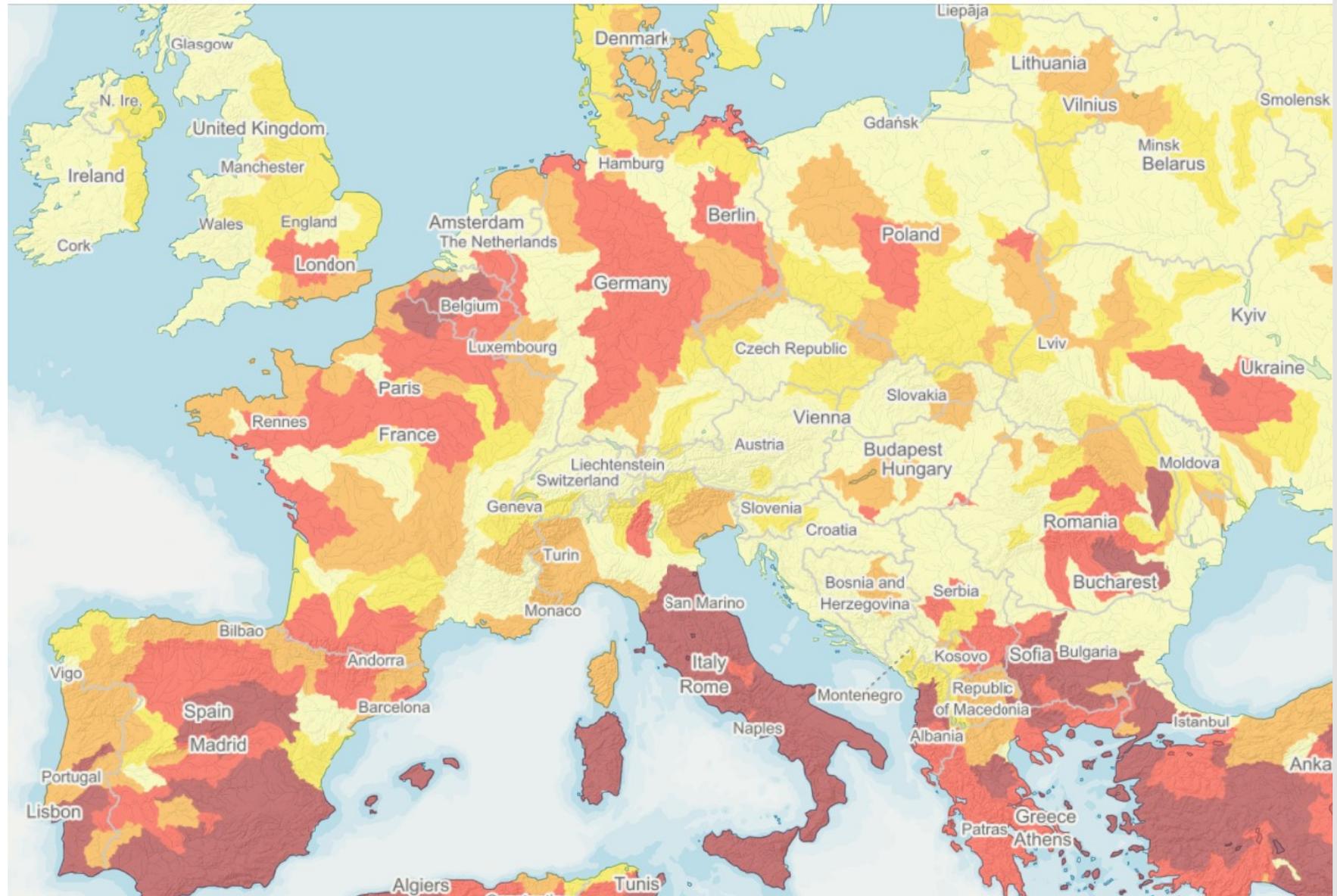
- Superficie : 37,170 km²
- Population : > 14,5 millions hab
- Haute densit  de la population : > 100-2000 / km²
- P nuries d'eau
- R seau dense de voies d'eau et d'autoroutes
- Structures industrielles & urbaines consid rables
- Agriculture intensive
- D'anciens sites industriels (pollu s?)
- Des zones   risque d'inondation important



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

Le district international de l'Escaut : Le plus petit mais aux enjeux majeurs

*Carte présentant les niveaux des masses d'eau durables en Europe
(basée sur les données Eurostat)*





Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : la Directive Cadre UE sur l'Eau

(23/10/2000)

Objectifs principaux :

- Etendre la portée *de la protection de l'eau* à l'ensemble des eaux, *eaux de surface et souterraines*
- Atteindre "*le bon état*" pour l'ensemble des eaux en fixant une date limite
- Gestion de l'eau sur la base des *bassins versants*
- "Une approche combinée" des *valeurs seuils des émissions* et des *normes de qualité*
- S'engager pour des *tarifs justes*
- S'assurer que le *citoyen soit impliqué plus étroitement*
- *Aligner les législations*



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Directive Cadre UE sur l'Eau :

Que faire et comment...

Que faire et comment :

- Les Etats membres devront établir des ***plans pour 6 ans*** (article 11) :
 - ***Evaluer*** la situation du district hydrographique
 - Réaliser une ***analyse des pressions et des impacts***
 - Etablir un ***cadre normatif***
 - Lister les ***objectifs environnementaux et les éventuelles dérogations***
 - Convenir d'un ***programme de mesures***
- Le nouveau ***3^e plan (2022-2027)*** ***correspond aux constats*** du ***2^e plan***, il intègre les ***commentaires*** de la ***Commission européenne***, encourage une ***coordination transnationale*** des plans nationaux et locaux, afin qu'ils se renforcent plutôt que de se contrarier.
- ***Une consultation du public*** sur les plans nationaux et locaux est en cours
- ***Date de l'adoption du plan transfrontalier***: le 22 mars 2022



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Directive Cadre UE sur l'Eau :

Comment les atteindre...

Comment les atteindre :

- Intégrer les ***commentaires UE sur le 2e Cycle*** du plan de gestion de bassin versant 2016-2021
- ***Evaluation du 2e Cycle*** du Plan de gestion de bassin versant 2016-2021
- Les Etats membres se sont mis d'accord sur les prochaines "***Questions importantes d'intérêt général***" (axes), comme point de départ du nouveau plan (04/12/2019)
- ***Le Rapport triennal*** sur la Qualité de l'Eau 2014-2016 (04/12/2019)
- Evaluation continue au sein de ***groupes d'experts***
- Base du plan transfrontalier = les plans de gestion ***nationaux / régionaux***
- Focus sur les ***problèmes transfrontaliers et les impacts des mesures***



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : *objectifs* *points clés*

(adoptés par l'Assemblée
plénière CIE du
4 décembre 2019)

- Deux objectifs clés :
 1. Coordination de la **gestion de l'eau** entre les différentes Parties
 2. Protection de la **qualité biologique et chimique** des systèmes aquatiques, y compris les zones maritimes et côtières
- Points clés :
 1. **La Qualité** de l'ensemble des **eaux de surface** dans le cadre des changements hydromorphologiques
 - a. Pollution (locale ou diffuse)
 - b. Substances émergentes (p.e. résidus de médicaments, PFAS = substances perfluorinées,...)
 - c. Biodiversité
 - d. Gestion des normes et échanges transfrontaliers d'informations au sein du Réseau homogène de mesures Escaut
 2. Gestion durable, qualitative et quantitative des ressources en **eau souterraine**



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : *objectifs* *points clés*

(adoptés par l'Assemblée
plénière CIE du
4 décembre 2019)

• Points clés (suite) :

3. Fournir **aux acteurs et au grand public des informations** sur les enjeux en termes de gestion de l'eau

4. **Préserver les zones côtières** des effets du changement climatique, et harmoniser avec la Directive Cadre Stratégie marine

5. **Une bonne gestion quantitative de l'eau**

a. Surveiller les étiages

b. Gestion des inondations selon la Directive UE sur les inondations

c. Analyser les impacts des changements en termes d'hydrométrie (flux, température, polluants émergents, montée des niveaux de mer, salinisation, etc...) sur la qualité de l'eau potable, sur l'agriculture, les risques démographiques, etc...

6. Mettre en place **une politique gouvernementale harmonisée** aux objectifs liés à l'eau

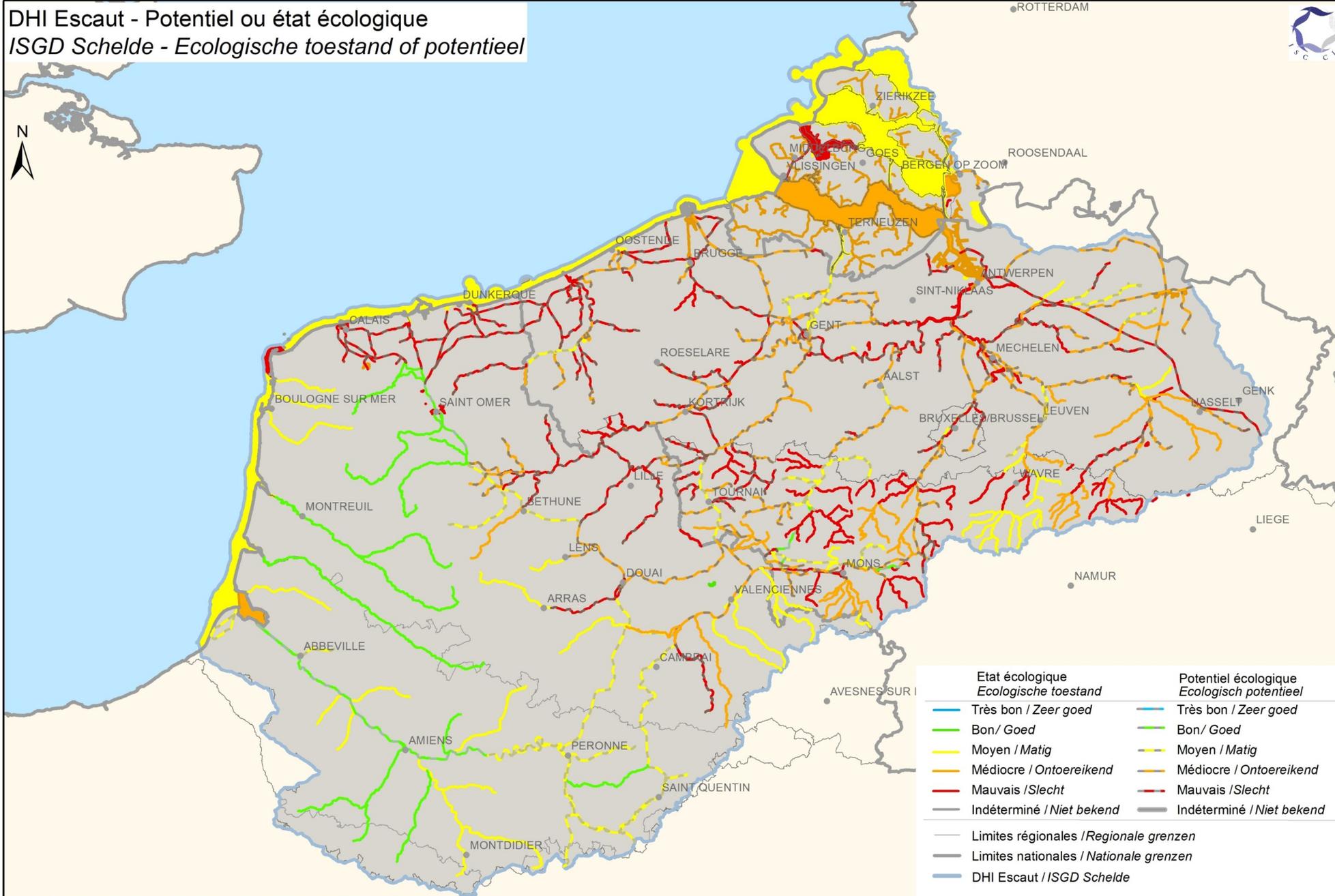


Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : conclusions *rapport triennal*

(adopté par l'Assemblée
plénière CIE du
4 décembre 2019)
- Conclusions

- Conclusions :
 1. Tous les **objectifs** ne sont pas **atteints**, mais la **qualité** globale des masses d'eau au sein du district de l'Escaut s'est **améliorée**.
 2. Les **actions menées** auront un **effet mesurable et positif**.
 3. Les **paramètres principaux** (oxygène, matières organiques, nutriments, métaux) **se sont significativement améliorés**.
 4. **La biologie** et **la biodiversité s'améliorent lentement**.
 5. Le district de l'Escaut s'achemine vers une **amélioration continue** et un **développement durable** de la gestion de l'eau.



ETAT ECOLOGIQUE GLOBAL DU DISTRICT DE L'ESCAUT

- Une meilleure qualité des eaux dans l'ensemble du district de l'Escaut (retour des poissons dans l'Escaut)
- Des enjeux subsistent dans les zones densément peuplées : demande croissante d'eau
- Les pollutions et les étiages comme des menaces permanentes



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La
Commission
Internationale
de l'Escaut :
*Groupes
d'experts
Arbre décisionnel*



Organigramme ISC : 2021





Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : *rapport triennal*

(adopté par l'Assemblée
plénière CIE du 4 décembre
2019)

- Avertissement général

- Avertissement général :

*Le changement climatique a un **impact direct sur les quantités d'eau**, sur la fréquence des **événements extrêmes** (sécheresses et inondations), mais indirect sur la **qualité de l'eau** et sur **ses usages** (navigation, migration piscicole, production d'eau potable, agriculture, etc...).*





Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut : *enjeux du changement climatique*

Menaces :

- Une pluviosité décroissante et des **orages plus fréquents**
 - L'eau est évacuée vers la mer au lieu d'infiltrer dans le sol
 - Ressources en eau minimales
- Hausse des **températures**
 - Biodiversité en danger
 - Usages croissants d'eau
 - Espèces invasives
 - Interactions entre les niveaux piézométriques et les canicules locales
- **Ressources en eau** en danger
 - Niveaux décroissants des ressources en eau
 - Courants faibles
 - **Réduction plus prononcée**
- **Risques d'inondation accrus**
 - Gestion internationale des risques d'inondation
- Impacts des **substances émergentes** (PFAS)
- Impacts des **pollutions accidentelles** (avril 2020: mortalité piscicole générale suite à une pollution de l'Escaut Supérieur – FR+W)



Internationale
Scheldecommissie
Commission Internationale
de l'Escaut

La
Commission
Internationale
de l'Escaut :
*pour de plus
amples
informations*

❖ Commission Internationale de l'Escaut

Theaterbuilding – 19e étage

Italiëlei 124

2000 Antwerpen

❖ Site web public : <https://www.isc-cie.org>

❖ Coordonnées du Secrétariat CIE :

Téléphone : +32 3206 0680

Mail: leon.dhaene@isc-cie.org

